

2008-12-08

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vers une nouvelle structure de prêt du FMI?

(Article publié dans la Revue économique de décembre 2008)

Dans un effort d'adaptation aux changements de son environnement, le FMI a ajusté sa structure de prêt au fil des ans. Des facilités et des politiques de prêt ont été créées, abrogées ou modifiées en fonction des changements des conditions mondiales. Toutefois, ces adaptations ont souvent eu lieu sur une base ad hoc.

La réponse du FMI à la crise financière globale actuelle en est une bonne illustration. L'ampleur et la nature des problèmes dans certains pays affectés par la crise ont incité le Fonds à octroyer à brève échéance des montants exceptionnels au titre de son assistance financière. Par ailleurs, le FMI a apporté quelques modifications à l'une de ses facilités de prêts concessionnels et a ajouté une nouvelle facilité non concessionnelle à sa gamme, déjà étendue, de facilités financières.

Le présent article analyse les facilités de prêt actuelles du Fonds et des politiques qui les régissent. Il explique pourquoi certaines facilités de prêt du Fonds semblent avoir perdu de leur pertinence et les raisons pour lesquelles la structure actuelle de prêt semble fragmentée, lacunaire et excessivement complexe. Ces questions peuvent affecter la crédibilité de cette structure et, de ce fait, la perception de la légitimité de l'institution.

Afin d'aborder ces questions, un examen complet de la structure de prêt du Fonds est absolument nécessaire. De fait, le Fonds est actuellement en train de revoir ses instruments de prêt et de politiques d'accès dans le contexte de son examen stratégique global. Cet article entend apporter une contribution à ce processus et suggère, dans ce cadre, trois options pour moderniser la structure de prêt du Fonds.

Dans la première option, l'esprit de l'actuelle structure multi-facilités serait maintenu, avec une facilité différente pour chaque type de besoin de financement. Afin de rendre cette nouvelle structure multi-facilités moins complexe et d'augmenter sa cohérence interne vis-à-vis du système actuel, un certain nombre de modifications sont proposées pour les politiques qui régissent cette structure. Une deuxième option implique un ajustement plus profond de la structure de prêt du Fonds, puisqu'elle remplacerait tout l'arsenal des facilités du FMI par une facilité unique et flexible. Un tel système séduit par sa simplicité, sa transparence et parce qu'il permet d'éviter la difficulté d'analyser ex ante le type et la durée estimée du besoin de balance des paiements d'un membre. Par contre, pour pouvoir être réalisée et pour garantir une uniformité de traitement, toute décision de prêt devrait être basée sur des règles claires et sur une analyse des précédents, ainsi que des mérites et des exigences de chaque cas. Comme solution intermédiaire, la troisième option suggère de remplacer la structure actuelle de prêt par une structure double. Une telle structure comprendrait deux facilités: l'une pour l'accès à court terme et l'autre pour l'accès à moyen et long termes ou, comme alternative, une facilité pour un accès normal et une pour un accès exceptionnel aux ressources du Fonds.